

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRESENTS EN PERSONNE

Présidente du Conseil :

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

Président de l'UPEC

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ.

REPRESENTANTS DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE

Marie-Albane de SUREMAIN Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'UPEC, Josette CADUSSEAU-ECHED, Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil Départemental du Val de Marne).

PERSONNALITES DESIGNÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon).

PERSONNALITES DESIGNÉES PAR LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL :

Martine AMIOT (directrice de la pédagogie), Nadia BENOMAR (Conseillère du Recteur 1^{er} degré), Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré), Jean-Jacques DUMERY (doyen des IA-IPR).

PERSONNALITES DESIGNÉES PAR LES UNIVERSITES PARTENAIRES :

Jean-Yves ROCHEX (Professeur des universités à l'Université Paris 8), André TARDIEU (Professeur des universités à l'Université Paris 13), Frédéric SALY-GIOCANTI (Maitre de Conférences Paris-Est Marne-la-Vallée).

REPRESENTANTS DES PERSONNELS ASSURANT DES ACTIVITES DE FORMATION :

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SENSUP-FSU), Nicolas SCHMITT (Professeur des universités, Pour le maintien et le développement de formations et de recherche de qualité à l'ESPÉ) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT).

REPRESENTANTS DES AUTRES PERSONNELS

Concettina REGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94) ; Claude OGIER (Technicien informatique).

Représentants des usagers :

Dina BLANCHÉDENT (FNEC FP-FO), Thierry AUDIN (Expert, FNEC FP-FO).

ÉTAIENT PRESENTS PAR PROCURATION AD HOC

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Philippe GERMAIN (Maitre de conférences), Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education).

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Christophe MORIN (représentant de l'UPEC).

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ (directeur du service commun de FC de l'université Pierre et Marie Curie).

Représentants des collectivités territoriales :

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Estelle SICARD, déléguée de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis), Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France).

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commun de F.C à l'université Pierre et Marie Curie).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGEAT (PEMF).

PERSONNES INVITÉES**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Denis ALAMARGOT, Xavier APARICIO, Stéphane BARDAU, Anne BERNARD, Sophie CANAC, Sébastien COMBESCOT, François COSTA, Bruno DROUSSET, Alain HENRI, Catherine LAURET, Marie-Hélène LE YAOUANQ, Brigitte MARIN, Jean-Luc PASSIN, Nathalie PFAFF, Alexandre PLOYÉ, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL, Cédric SEBISCH, Laura TALAVERA.

ORDRE DU JOUR :

1. Mise au vote : procès-verbal du conseil de l'ESPÉ du 14 juin 2018
2. Attestation d'études universitaires 1^{er} degré
3. Mise au vote : charte des visites
4. Mise au vote : comité de déontologie
5. Mise au vote : décharge des responsables de site
6. Mise au vote : campagne d'emplois 2019
7. Information : statut des heures d'enseignement (CM vs TD)
8. Information : budget de projet
9. Information : résultats aux concours
10. Information : élections
11. Information : formation continue.

DEBAT EN SEANCE

La séance est ouverte à 13 h 33.

La séance débute par une déclaration préalable - voir annexe

Dina BLANCHÉDENT – Représentante des usagers (Syndicat FNEC FP-FO), fait le bilan de l'année scolaire précédente afin d'améliorer l'année de stage et les EFS. Elle déplore l'addition des démissions, des licenciements des prorogés, des prolongés et des renouvelés, qui dépasse les 20 %. Améliorer la formation exigerait que les EFS ne prennent pas en charge une classe en responsabilité en alternance dès le début d'année. Elle rappelle les revendications des EFS :

- des affectations prenant en compte le lieu d'habitation et la situation familiale, un master et un mémoire professionnalisant et allégé ;
- davantage de stages d'observation sur le terrain pour les DU avec une formation professionnelle adaptée et la possibilité de continuer son mémoire en M2 et de compenser l'UE de langue ;
- une bienveillance à l'égard des EFS visant à de véritables conseils afin d'améliorer leur pratique pédagogique ;
- une véritable session de rattrapage fin août pour ceux qui n'ont pas eu leur mémoire fin juin.

Point n°1 Mise au vote : procès-verbal du conseil de l'ESPÉ du 14 juin 2018

Le quorum est atteint. Le conseil valide à la majorité, le procès-verbal du 14 juin 2018 (1 abstention de l'Université).

Point n°2 Mise au vote : attestation d'études universitaires 1^{er} degré

Brigitte MARIN indique qu'il s'agit d'une attestation universitaire permettant de préparer au concours les étudiants qui n'ont pas besoin de valider un M1.

Xavier APARICIO annonce que la maquette est une préparation au concours avec des modules pour préparer les étudiants. Elle est élaborée pour tenir compte de la spécificité de ces étudiants qui suivaient auparavant le cursus normal des M2. Pour des questions de coûts, de formation, d'harmonisation et de prise en compte de cette spécificité, un travail a été fait avec la direction de l'ESPÉ pour mettre en place cette maquette sur 4 UE.

L'UE 1 concerne les fondamentaux des mathématiques et du français, l'UE 2 le stage et la pratique professionnelle, l'UE 3 la maîtrise des savoirs pour les épreuves orales et l'UE 4 la pratique du métier de professeur des écoles. On arrive à une maquette de 277,5 heures de préparation au concours.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande si cela s'adresse bien aux étudiants de M1 qui n'ont pas réussi le concours.

Xavier APARICIO répond que ce sont les Bac +4 et Bac +5 qui sont dispensés de la condition de diplôme et qui veulent préparer le concours.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande quelles sont les conditions de mise en œuvre de la maquette. Un groupe regroupe tous ces étudiants concernés pour l'ensemble des centres de Créteil. Elle demande s'il s'agit du groupe de 45 personnes dont elle a entendu parler.

Xavier APARICIO répond qu'il y a un groupe d'AEU par site mais un seul groupe de M2 non lauréats.

Catherine MOISAN souhaiterait savoir qui sont ces 45 personnes évoquées par Aude Gerbaud.

Xavier APARICIO indique que les AEU sont dispensés de la condition de diplôme alors que les non lauréats ne le sont pas. Les 45 personnes sont les M2 non lauréats.

Anne BERNARD précise que ce sont des étudiants qui ont validé le M1 mais ont échoué au concours, ils ont une admission automatique en M2 donc ce sont des inscrits M2.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'interroge sur le fait de pouvoir les mélanger.

Xavier APARICIO répond qu'il y aurait des questions de critère et d'homogénéisation. Par rapport à la spécificité des deux profils, il apparaissait plus cohérent de construire une formation pour les M2 non lauréats et une autre pour cette préparation au concours.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'interroge sur le nombre des AEU.

Xavier APARICIO indique qu'il faudrait examiner les effectifs des différents sites mais que cela est assez variable.

Catherine MOISAN demande le total.

Xavier APARICIO indique qu'il s'agit de 25 et 30 par sites.

Sophie CANAC donne le chiffre total : 95.

Brigitte MARIN précise qu'au départ, ces étudiants étaient mêlés à des groupes de M1. L'augmentation des flux a rendu moins cohérente cette organisation des groupes, qui ne permettait plus une préparation adaptée aux besoins des étudiants. Les groupes spécifiques constitués pour accueillir ces préparatoires du concours leur permettent de travailler avec une plus grande efficacité au sein d'un collectif.

Catherine MOISAN demande s'ils sont en DU.

Xavier APARICIO répond que non : il s'agit d'une préparation à un concours, c'est une attestation et non un diplôme.

Le conseil valide à la majorité la construction de cette attestation. **Catherine MOISAN** indique qu'il faut prévoir un bilan dans un an.

Point n°3 Mise au vote : charte des visites

Stéphane BARDAU indique que des modifications ont été opérées sur le document : il s'agit bien d'une charte à destination des formateurs qui sont amenés à rendre visite à un étudiant fonctionnaire-stagiaire dans le cadre de sa formation initiale. Une demande de modification portait sur le fait que les obligations du fonctionnaire-stagiaire n'étaient pas formulées explicitement dans le document. Par référence au BO, les compétences en lien avec les obligations du fonctionnaire ont été intégrées.

Une reformulation de formule « une richesse souhaitée à condition qu'elle permette le développement » est proposée.

Les exemples de conduites inadaptées ont été retirés.

Catherine MOISAN ouvre le débat.

Jeannick LE LAGADEC rappelle le mouvement de grève de l'an dernier des jeunes d'EFS. Faire référence au bulletin officiel ne répond pas à la demande des jeunes qui n'ont jamais vu un élève de leur vie, quand ils sont responsables de classe et ne sont pas encore enseignants. Ils avaient demandé à s'appuyer sur quelqu'un dans l'école pour commencer le métier. Elle demande un maître d'accueil temporaire dans chaque école où se trouve un EFS.

Catherine MOISAN indique que cette charte des visites est une occasion de clarifier l'attitude professionnelle et la coordination des différents formateurs qui font des visites pour les stagiaires. Cette charte des visites ne peut répondre à un texte qui définit les conditions de stages. C'est une charte générale, un texte intéressant.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande si cette charte peut être opposable juridiquement, dans le cadre d'un recours d'un stagiaire par rapport à son évaluation finale. Elle se demande s'il y a une forme de contractualisation, et s'il y a un lien avec le comité de déontologie.

Brigitte MARIN souligne qu'un travail conséquent a été entrepris pour l'améliorer et la rendre conforme aux attentes des stagiaires, à leurs droits et à leurs devoirs, dans une optique de bienveillance. Cette charte est liée à celle du comité de déontologie, ces deux documents entrant en cohérence.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD reformule sa question sur le fait d'installer une relation de confiance préalable. En DU, beaucoup de formateurs ont une visite des formateurs de l'ESPÉ d'un stagiaire une seule fois dans l'année, beaucoup de formateurs ne connaissent pas les DU. Elle se demande comment établir cette relation de confiance et affirme qu'actuellement n'importe quel DU refuserait la charte.

Brigitte MARIN insiste sur l'idée d'une construction dans la durée. Dans le cas des parcours adaptés, ne proposant qu'une seule visite, la visite est par conséquent ponctuelle ; elle a donc moins de portée pour ce qui est de la relation professionnelle formateur / étudiant-fonctionnaire stagiaire. Toutefois, il est à noter que la bienveillance peut aussi s'inscrire dans l'immédiateté d'une visite unique.

Martine AMIOT souligne que ce texte a été travaillé aussi bien pour le premier que le second degré, que les visites dans les classes se font aussi par les personnels de l'ESPÉ et du rectorat, donc qu'il n'y a pas qu'une visite en classe. Tous les visiteurs seront destinataires de cette charte.

Catherine MOISAN fait remarquer que c'est un bel investissement, une très bonne coopération avec le rectorat.

Le conseil valide à la majorité (5 abstentions).

Point n°4 Mise au vote : comité de déontologie

Sophie CANAC évoque la raison et le pourquoi de ce comité de déontologie.

Ce comité intervient sur des zones grises en termes de droit. Le comité aurait pu travailler sur la charte des visites, il pourrait travailler sur la charte des mémoires ou autres sujets. Elle donne quelques exemples pouvant concerner le comité de déontologie : un rapport du CHSCT, avec une demande de réflexion sur le droit à la déconnexion, également quelques cas de rapport de visites avec des critiques portées sur les partenaires ; une réflexion pourrait être menée au sein du comité sur ce que l'on peut ou ne peut pas écrire dans un rapport de visite ou d'évaluation de stagiaire.

Autre exemple de situation délicate, entre règles universitaires et règles s'appliquant aux fonctionnaires stagiaires : à la rentrée, un enseignant a eu une difficulté avec une étudiante voilée en M1. Un texte de cadrage inspiré d'un arrêté du 5 avril 2018 a été présenté au COSP du 22 mai et validé.

Sur la composition du comité, les membres sont proposés par la direction. Il comprend des personnels de l'ESPÉ, des représentants des étudiants et des représentants des partenaires, toutes les institutions travaillant au sein de l'ESPÉ. Fin juin la demande du conseil de l'école demandant un appel à candidature pour la composition du comité a été prise en compte pour deux personnes.

A l'issue du COSP a été proposée une charte de confidentialité devant être rédigée et retravaillée par le comité. La difficulté est que lorsque l'on fait appel à ce comité, il peut y avoir des conflits d'intérêts, des situations qui touchent les membres du comité et cette charte doit réguler ces conflits et l'aspect confidentiel.

Catherine MOISAN indique qu'il faut pour ce comité travailler et la définition de sa tâche et sa composition.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'interroge sur la charte des mémoires d'encadrement, sur le lien avec la mission laïcité.

Brigitte MARIN répond que cette charte doit entrer en dialogue avec les documents issus des travaux du responsable de la mission « Laïcité ». Serge COSPEREC a pris en charge cette mission, prenant le relais d'Aude GERBAUD, précédemment référente « Laïcité ». Il a produit un livret administratif sur la problématique de la laïcité. Le lien entre le comité de déontologie et l'action du référent laïcité est à créer.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'interroge sur le côté opérationnel en cas de conflits au sein du comité.

Sophie CANAC répond que c'est un comité de préconisation.

Josette CADUSSEAU-ECHED souhaite proposer une personne ayant de vraies compétences pour tenir le rôle de président du comité.

Brigitte MARIN considère que le président du comité de déontologie pourrait être le vice-président ou la vice-présidente de la CFVU de l'UPEC, ou une personnalité extérieure. Elle s'est orientée vers le laboratoire LIS (Littératures, Idées, Sociétés), afin de solliciter le nom d'un philosophe expert des questions de déontologie, désigné au sein de ce laboratoire par ses pairs. Elle souligne que la liste est quasiment complète ; y manque un représentant de PARIS 13.

Jeannick LE LAGADEC demande s'il existe un document qui énonce les obligations et les principes déontologiques de chacun pour ensuite saisir ce comité.

Sophie CANAC répond que ce document n'existe pas et qu'il est à rédiger par le comité de déontologie.

Martine AMIOT évoque au rectorat la mise en place d'un comité de déontologie académique avec des textes de référence : une loi portant les droits et obligations des fonctionnaires et une loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires-stagiaires.

Catherine MOISAN demande côté université, si des éléments peuvent servir de repère en ce qui concerne les fonctionnaires-stagiaires et les étudiants.

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ répond que les chartes de déontologie, ont pour objet de marquer les choses comme dans le domaine médical, c'est sérieusement recommandé et cela permet de prendre des décisions.

Jean-Yves ROCHEX s'interroge sur l'idée d'un médiateur.

Catherine MOISAN considère que le recours à un médiateur est une bonne idée.

Martine AMIOT indique que le texte fait référence à des situations et demandes individuelles. Concernant les demandes individuelles adressées au comité académique, les questions sont posées au comité, les réponses sont apportées de manière anonyme à travers des sujets rendus publics et des préconisations. Par ailleurs, des personnes extérieures à l'ESPE peuvent-elles saisir le comité ?

Catherine MOISAN précise qu'un comité n'est pas un médiateur Si quelqu'un saisit individuellement le comité, la réponse ne doit pas citer le nom de la personne et doit préconiser des règles de conduite. Elle doit en revanche être publique et connue de tous.

Sophie CANAC souligne que la saisine ne se fait que par la secrétaire ou le/la président(e) du comité ; la personne ne doit pas être évoquée. Il peut y avoir des problèmes de confidentialité car certaines situations peuvent amener à savoir de qui il s'agit.

Catherine MOISAN indique que pour la saisine, il faut plutôt corriger, tirer des leçons du cas particulier pour préconiser des règles de conduite publique.

Sur la mission laïcité, il faut que les deux existent avec un lien entre les deux. Sur la composition, il faut une réponse de Paris 13 et laisser l'UPEC choisir la personne qu'elle souhaite. Elle propose que Martine AMIOT fasse des suggestions de modifications sur le texte. Concernant le fait qu'un formateur de l'éducation nationale ne peut saisir le comité, il faut s'interroger et être clair sur la saisine de l'ESPÉ par des personnes extérieures à l'ESPÉ.

Jeannick LE LAGADEC précise que le texte énonce « relevant des personnels de l'ESPÉ ».

Aude DONTENWILLE-GERBAUD insiste sur la réflexion à mener concernant la manière de libeller.

Catherine MOISAN propose de ne pas reprendre dans le texte « personnel de l'ESPÉ ou tuteur de stage ».

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ indique qu'il faut saisir le service juridique et demander leur avis.

Jeannick LE LAGADEC indique qu'à l'article 5 il faut préciser notamment « juridique » et dans l'article 2 ajouter « ou intervenant à l'ESPÉ ».

Catherine MOISAN indique que le texte constitutif va être modifié, en veillant à ce que la réponse ne soit pas individuelle. Concernant la question de savoir qui peut saisir, il serait bien d'envoyer le texte au service juridique pour avoir des conseils. Il faudrait par ailleurs une formulation concernant une majorité de personnes qui participent à l'ESPÉ.

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ insiste sur l'attention à prêter au secret professionnel ; une affaire de harcèlement par exemple va relever du pénal et nécessite un encadrement.

Catherine MOISAN confirme et précise qu'il faut ajouter dans sa composition un médiateur, un profil de juriste au comité.

Le conseil ne vote pas car le texte n'est pas encore corrigé mais est d'accord avec la conclusion de Catherine MOISAN.

Point n°5. Mise au vote : décharge des responsables de sites

Brigitte MARIN souligne la lourdeur du travail des responsables pédagogiques de site(s), en termes d'organisation, de structuration de l'activité pédagogique et de liaison avec les responsables administratifs. Les enseignants en charge de cette mission bénéficient d'une décharge. Les responsables de site(s) assurent un tiers de service d'enseignement. En Seine et Marne, un seul responsable officie dans les deux sites de Torcy et de Sénart alors qu'auparavant chaque site était dirigé par un directeur différent. Le conseil a précédemment souhaité accorder une décharge supplémentaire au directeur des sites de Seine et Marne.

L'objectif est d'harmoniser le volume de décharges pour l'ensemble des responsables de site(s).

Il a été demandé par les élus de revoir la situation du site de Livry-Gargan et de rééquilibrer les décharges. Brigitte Marin salue l'arrivée de Cédric SEBISCH, nouveau responsable du site de Livry confronté à d'importantes difficultés d'encadrement. Elle remercie le responsable actuel des sites de Seine et Marne, Alain HENRI, d'avoir accepté une diminution de sa décharge, ce qui a permis d'augmenter celle du responsable du site de Livry-Gargan.

Une étude précise des ressources venant en appui aux responsables de site(s) a été réalisée en précisant la catégorie des personnels d'encadrement concernés (catégories A, B et C). Des recrutements sont en cours, mais peinent à aboutir, faute de candidats à des postes d'adjoints ou de coordinateurs pédagogiques dans les sites de Saint-Denis et Livry-Gargan

Geneviève GUILPAIN s'interroge sur l'absence d'adjoint et demande quel est le problème de recrutement. Elle se demande si l'offre financière est stimulante, si le pôle recrutement est efficace. Elle signale que le problème est chronique : pour chaque poste, il faut attendre des mois avant qu'une personne ne soit recrutée. Elle rappelle que le CHSCT a fait part de certaines préconisations pour diminuer la souffrance au travail et le risque de burn-out et qu'on ne tient pas compte de celles-ci et elle précise que Monsieur SEBISCH fait des heures supplémentaires et que l'énergie dépensée est stressante.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'interroge sur la possibilité de répartir la manne financière quand un poste n'est pas occupé et que le support existe.

Catherine MOISAN demande comment recruter un adjoint pour le site de Livry-Gargan et s'interroge sur la découpe de l'emploi financièrement.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande quel est le profil de poste.

Catherine MOISAN demande s'il s'agit d'une catégorie A et s'il y a des contraintes de diplômes.

Brigitte MARIN répond qu'il s'agit du poste de catégorie A, mais que ce n'est aucunement restrictif. Une personne de catégorie B peut postuler. Toutefois, dans ce cas, le risque est grand de voir le poste définitivement dégradé en catégorie B.

Catherine MOISAN demande les circuits de la campagne de recrutement.

Bruno DROUSSET répond qu'elle passe par la directrice des ressources humaines de l'UPEC, qu'il y a une publication sur des sites comme Pôle Emploi, LinkedIn, BIEP.

Catherine MOISAN précise que le recrutement passe donc aussi par les réseaux sociaux et se demande comment améliorer la situation.

Marie-Albane de SUREMAIN indique que le problème de l'emploi public à l'Université est moins attractif que d'autres fiches de postes mieux rémunérées. Il y a des éléments où l'Université doit continuer à s'investir et travailler sur les éléments de profil pour redéfinir l'emploi. Il y a des aspects budgétaires mais pas

uniquement. Sur la question de redécouper l'emploi pour rémunérer ceux qui assurent les tâches en ce moment, elle répond que ce n'est pas possible car ces heures supplémentaires sont des heures complémentaires qui dépendent de la composante.

Brigitte MARIN répond qu'elle est prête à estimer la surcharge pour trouver une compensation au niveau de la composante. Néanmoins, elle ajoute que pour le site de Livry-Gargan, Stéphane BARDAU travaille en accompagnement avec Cédric SEBISCH, ce qui constitue une aide non négligeable pour la direction du site de Livry-Gargan. Elle ajoute que la réduction des décharges qui a eu lieu en 2013-2014 est en harmonie avec le fonctionnement des autres composantes. Au niveau national, les situations de décharge totale n'existent pas non plus et la situation paraît équilibrée.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande si une décharge à plein temps serait possible.

Catherine MOISAN constate que nous avons un texte sur les décharges et qu'actuellement le site de Livry-Gargan n'a pas d'emploi car nous n'arrivons pas à recruter. Elle s'interroge sur la possibilité que quelqu'un assure le quart de la décharge de service en attendant de recruter une personne et en maintenant l'aide de Stéphane BARDAU.

Stéphane BARDAU répond qu'une autre possibilité est que le quart restant soit affecté à un autre enseignant pour compléter.

Marie-Albane de SUREMAIN indique qu'il y a des règles qui sont nationales et les décharges à 100 % sont pour le cadre de l'université. Ainsi, s'il y a besoin d'un quart de service, une décharge pourrait être octroyée à un autre personnel mais il faudrait voir comment soutenir la composante qui est en difficulté.

Cédric SEBISCH indique qu'il tient à ses heures d'enseignements en tant que formateur et qu'il ne souhaite pas qu'on les lui enlève. En tant qu'engagé dans cette mission, il a le groupe des AEU. Il s'interroge sur certaines missions qui ne sont pas les siennes, sur le fait de ne pas les faire, par exemple la création des emplois du temps des M1. Sur ces heures-là, il souhaiterait que des enseignants assurent ces missions, l'accompagnent moyennant rétribution. Certains collègues de Livry-Gargan se sont d'ailleurs déjà proposés.

Catherine MOISAN souligne que la solution serait collective pour des enseignants payés pour ce surcroît de travail en heures complémentaires.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'interroge sur la coordination globale en cas de plusieurs intervenants. Elle attend l'emploi du temps des M1 pour faire celui des M2 donc elle se demande comment faire.

Cédric SEBISCH répond qu'il fait la synthèse et assure la répartition.

Jeannick LE LAGADEC précise que l'objectif prioritaire est de recruter un adjoint pour Livry-Gargan.

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ s'interroge sur la mise en œuvre du recrutement et sur le blocage au niveau du recrutement.

Catherine MOISAN répond que ce blocage vient de la rémunération mais aussi de l'accessibilité. Elle précise qu'il faut garder le texte en l'état.

Geneviève GUILPAIN trouve regrettable qu'une personne de catégorie B ne puisse être accompagnée par le service formation pour ensuite acquérir le statut de catégorie A.

Catherine MOISAN indique que l'on a des jeunes de catégories B qui sont excellents. Si on met une personne de catégorie B sur une catégorie A, elle se demande comment faire ensuite lorsqu'une personne de catégorie A se présente.

Marie-Albane de SUREMAIN indique qu'il faut distinguer les supports de catégorie A, B et C, des profils réels des personnes qui occupent ce support. Il est fréquent à l'UPEC qu'il y ait des décalages de

grades/fonctions, une personne de catégorie B qui exerce une fonction avec des responsabilités de catégorie A. Il y a une politique mise en place pour aider et encourager les personnels de catégorie B à passer les concours pour devenir catégorie A. Dans le cas présent, la vice-présidente du conseil d'administration de l'UPEC s'engage à ce que le poste d'adjoint du responsable de site de Livry-Gargan demeure en catégorie, quand bien même il serait occupé un temps par un personnel de catégorie B.

Concettina REGNIER souligne que la difficulté chaque année vient du fait que le nombre des postes aux concours internes diminue et qu'il n'y a pas suffisamment de créations de postes.

Le conseil valide, à la majorité le tableau (1 contre, 3 abstentions).

Point n°6. Mise au vote : campagne d'emplois 2019

Brigitte MARIN indique que l'accent est à porter sur les disciplines « Français » et « Mathématiques ». En raison des spécificités du recrutement des professeurs des écoles, il avait été demandé en conseil de gestion de juillet 2018 de s'assurer de la pérennisation de l'affectation des professeurs des écoles recrutés à l'ESPE pour le premier degré, avant d'engager leur recrutement. Or, le recrutement ne se ferait que pour trois ans au mieux, avec le risque que le retour en établissement soit perçu comme un parcours régressif. Il semblerait donc que le principe d'un recrutement d'enseignants en temps partagé soit plus prudent pour leur garantir un emploi pérenne.

La politique de l'ESPE est de renforcer le caractère universitaire de la formation ; par ailleurs la refonte des maquettes conduit à des modifications.

Les priorités de formation (voir le tableau projeté) expliquent le maintien des deux premiers postes en lettres et en mathématiques (voir lignes 1 à 4 du tableau), libérés par des départs à la retraite et des nominations de maîtres de conférences sur d'autres supports.

Concernant les postes de professeurs des universités, un premier support est disponible suite à la mutation de Lucile CADET. Le choix du profil de ce poste CIRCEFT a fait l'objet d'une hésitation qui perdure entre un profil « Apprentissage de la lecture » justifié par une priorité nationale et un profil « Politiques éducatives », cohérent avec la stratégie des politiques de formations. La décision finale sera prise par le conseil retreint de l'ESPE, seul décisionnaire.

Le deuxième poste de professeur des universités reste affecté au laboratoire LIS.

Les postes de maîtres de conférence dont les supports sont libérés par des mutations sont réintroduits dans la campagne d'emploi dans les mêmes disciplines : en mathématiques, discipline prioritaire (laboratoire LDAR), ainsi qu'en sciences de l'éducation avec une coloration littérature (laboratoire CIRCEFT).

La demande de transformation d'un poste de professeur des écoles en poste second degré correspond à une demande des professeurs de mathématiques. Ces derniers ont appelé à la vigilance quant à la nécessité d'un niveau d'expertise élevé pour former des enseignants de l'école primaire performants en mathématiques.

Trois demandes de transformations de poste du second degré en poste d'enseignants-chercheurs sont également indiquées dans le tableau récapitulatif des demandes.

André TARDIEU souligne que ce sont au total 384 heures qui sont perdues en physique chimie.

Brigitte MARIN répond qu'il s'agit de 192 heures ; il n'y a pas suffisamment d'étudiants dans cette filière et la campagne d'emplois doit s'ajuster à l'évolution des besoins. Le deuxième poste, d'ingénierie électrique, bénéficie également au laboratoire CIRCEFT et le troisième poste demandé en transformation l'est au profit du laboratoire LIRTES. Enfin le dernier poste en demande de transformation concerne une collègue de sciences économiques gestion qui a été recrutée sur un poste administratif pour assurer le soutien logistique des responsables de sites de Seine et Marne.

Concernant la demande de création d'un poste de maître de conférences en psychologie, il se justifie notamment par un poste « bloqué », cette perte de ressources étant due au congé de longue durée d'une collègue absente des formations depuis plus de deux ans et dont le congé est renouvelé.

André TARDIEU constate qu'il s'agit de trois postes donc trois fois 384 heures, ce qui équivaut à plus de 1 000 heures en technologie.

Brigitte MARIN répond que la refonte des maquettes et la diminution du nombre d'étudiants dans les disciplines concernées créent de potentiels sous services, que l'ESPE vise à épurer.

Catherine MOISAN regrette qu'il y ait moins d'étudiants.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD fait remarquer qu'il y a un manque de poste depuis longtemps, environ une cinquantaine. Elle s'interroge sur la différence de nature entre un PREC et un PRAG.

Brigitte MARIN répond que jusqu'à présent les professeurs des écoles n'ont pas de statut pérenne.

Catherine MOISAN indique qu'il y a un an, la situation était différente des autres ESPÉ ou les professeurs des écoles enseignaient avec un statut précaire ; il a fallu trouver des solutions pour les reconnaître totalement.

Brigitte MARIN indique qu'au niveau national la question a été abordée le 6 septembre par la DGSIP ; les recrutements de professeurs des écoles ne peuvent pas être pérennes. En revanche la situation est différente pour les enseignants du second degré.

Marie-Albane de SUREMAIN demande quel est le statut trouvé l'année dernière pour les PREC.

Brigitte MARIN indique que le statut de ces collègues a été modifié.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne que l'on a recruté de façon pérenne une collègue PREC.

Catherine MOISAN indique que les professeurs des écoles ont le même statut que les professeurs certifiés. Le premier sujet ne peut être résolu tout de suite mais un professeur des écoles pourrait être embauché normalement dans une université. Toutefois lorsque cette question est posée au niveau national la réponse n'est pas la même pour les PREC et pour les PRAG.

Marie-Albane de SUREMAIN indique que concernant la différence de traitement, c'est une question ancienne datant de l'IUFM : les PRAG ont été intégrés à l'université par des décrets d'application mais pour les PREC, aucun décret n'a été publié donc ils se retrouvent dans une zone de non droit et l'université ne sait pas comment les traiter.

Catherine MOISAN précise que les PREC n'avaient pas d'adresse email.

Jeannick LE LAGADEC voudrait que soit maniée avec précaution la notion de précarité d'un professeur des écoles car ce dernier est en poste. Elle souhaiterait que des moyens soient pris pour pouvoir le garder.

Catherine MOISAN propose sur ce sujet une discussion ESPÉ/UPEC car statutairement il y a un gros problème et elle demande à la DGSI et DGRH que les décrets d'application sur le statut des PREC soient publiés.

Martine AMIOT précise côté employeur que les trois transformations des postes de PRAG aboutissent à trois fois 384 heures d'enseignement qui disparaissent alors que d'un autre côté, on demande à l'employeur d'assurer un certain nombre d'heures à l'ESPÉ sur d'autres disciplines. Le potentiel d'enseignement est diminué et le potentiel de recherche est augmenté.

Catherine MOISAN fait remarquer le problème du passage d'un poste de PRAG à un poste de professeur d'université.

Nicolas SCHMITT demande si c'est une volonté politique que les postes de professeurs d'université et de maîtres de conférences reviennent au CIRCEFT.

Brigitte MARIN répond que l'ESPÉ a trois laboratoires avec Paris 8 et Paris Diderot, il y a une priorité sur les laboratoires ESPÉ. Si c'est en psychologie, la question ne se pose pas mais c'est le cas pour les profils

autour des mathématiques et sciences. Lorsqu'il y a eu un appel à candidatures, il n'y a pas eu de bataille entre les candidats, on n'est pas en mesure de choisir dans quelle discipline cela serait moins préjudiciable.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD fait remarquer que beaucoup de collègues dont des psychologues peuvent paraître en tension. Elle s'interroge sur l'indicateur qui permet d'affirmer que la discipline est en tension.

Denis ALAMARGOT répond que concernant la psychologie, la tension telle qu'elle est calculée est en dehors des heures qui sont accordées pour d'autres missions et tient même compte du fait que l'absence de la collègue en congé longue maladie est compensée par un poste d'ATER.

Sophie CANAC précise pour le calcul de la psychologie que c'est bien la discipline en tension avec un taux d'encadrement le plus faible, avec la difficulté supplémentaire qu'on ne peut pas recruter de PRAG ou PRCE.

Catherine MOISAN indique que sur le choix de la prise de responsabilité, ce n'est pas un problème simple.

Le conseil valide à la majorité (8 contre dont les voix du rectorat).

Point n°7. Information : Statut des heures d'enseignement (CM vs TD)

Brigitte MARIN indique qu'il existe une inégalité entre les enseignants : dans le second degré pour les parcours disciplinaires, il apparaît que sont comptées en cours magistraux 2365 heures pour des groupes de moins de 30 étudiants, ce qui représente un surcoût en heures TD de 1182 heures. Elle pose la question du respect de l'équité.

Marie-Albane de SUREMAIN précise que c'est la nature des enseignements dispensés qui permet de déterminer s'il s'agit d'un cours magistral ou d'un TD. Il faut savoir si l'on travaille avec un public enseigné avec peu d'interactions et un savoir délivré, ou si ce sont des travaux dirigés encadrés, car ce ne sont pas les mêmes modalités d'enseignement.

C'est bien la nature des enseignements et non le nombre d'étudiants qui permet de déterminer la nature du cours. Ensuite la nature des enseignements est précisée dans les maquettes, cela a été voté et permet de dire si un cours est un CM ou un TD.

Catherine MOISAN indique par rapport au calcul fait à l'ESPÉ qu'il faut déclarer les nombres d'heures dans les maquettes qui sont votées.

Marie-Albane de SUREMAIN précise qu'il il faut faire des vérifications car il y a un contrôle de conformité au niveau central et au niveau des composantes.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD remarque que la notion de TD n'a parfois pas de sens à l'ESPÉ, elle prend l'exemple de la réunion des coordinateurs des séminaires d'initiation à la recherche premier degré, certains vont disparaître car on leur exige 30 à 32 personnes de suivis individualisés. Elle propose la notion de TP plutôt que de TD.

Catherine MOISAN répond que les heures dont il est question sont plutôt dans le second degré et dans les quatre universités plutôt en M1. L'ESPÉ ne peut négocier seule pour que la nature soit déclarée en TD plutôt qu'en CM.

Marie-Albane de SUREMAIN précise que la maquette est académique donc la négociation est faite avec les quatre universités et ces modalités de contrôle continu sont votées et encadrées.

Jean-Yves ROCHEX évoque les cours mutualisés et fait remarquer que la répartition CM et TD est obsolète aujourd'hui.

Marie-Albane de SUREMAIN répond que pour les cours mutualisés, il y a notamment des comparaisons entre Paris 8 et Paris 13, la même maquette est dupliquée et est déclinée à d'autres universités comme l'UPEM et L'UPEC.

André TARDIEU remarque que c'est un mauvais signal politique.

Catherine MOISAN rappelle que les universités manquent de moyens. À propos des cours mutualisés, il faut travailler pour l'année prochaine en négociation pour apporter des améliorations.

Nicolas SCHMITT indique qu'il a toujours distingué sur les maquettes de formation construites les cours magistraux (CM) et les Travaux dirigés (TD). Le contenu pédagogique est différent ; il n'est pas raisonnable qu'une formation au niveau master universitaire n'affiche que des TD sous prétexte que le nombre d'étudiants est limité, donc pour des raisons purement administratives. En tant qu'enseignant, il souhaite que ses cours magistraux soient reconnus comme des CM. La rémunération différente des heures CM et TD peut obéir à d'autres impératifs (nombre d'étudiants par exemple, etc.), mais les mêmes règles doivent s'appliquer partout à l'ESPE ou l'université.

Geneviève GUILPAIN indique que la nature des enseignements donnés ne dépendait pas de l'appellation administrative CM ou TD mais du type de pédagogie choisi par l'enseignant-e. En d'autres termes on peut faire du cours magistral en TD ou du travail interactif en CM.

Catherine MOISAN retient que l'ESPÉ ne peut pas réglementer seule ; il faut se rapprocher de la conformité aux textes actuels et arriver peu à peu à récupérer des moyens pour l'ESPÉ.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD rappelle que les CM vident les locaux, et elle demande si le grand amphithéâtre de Livry-Gargan va être remis en place.

Catherine MOISAN prend note de la question.

Jean-Yves ROCHEX rappelle que l'enseignement peut élargir à la formule CM pour une partie prévue par la maquette et à la formule TD pour une autre partie.

Geneviève GUILPAIN intervient sur des difficultés apparues dans la mise en œuvre des maquettes. Elle évoque l'interprétation de la maquette du premier degré qui a été votée. Pour la seconde année on a un total d'heures dispensées qui est de 299 heures ; or à côté de ce total se trouve une colonne avec 80 heures d'éducation nationale. Il s'avère qu'une lecture différente est faite car certains considèrent que les 80 heures font partie des 299 heures alors que pour d'autres ce sont des moyens supplémentaires donnés par le rectorat.

Catherine MOISAN répond que pour éviter une ambiguïté, il faut indiquer « dont » dans le tableau.

Geneviève GUILPAIN rappelle que le problème est que cette maquette a été travaillée et qu'il y a des interprétations différentes selon les groupes et les sites.

Xavier APARICIO confirme que ces heures sont bien incluses dans les maquettes.

Catherine MOISAN répond que c'est un problème de communication, il est possible que dans certains documents écrits, le mot « dont » n'ait pas été inscrit et ait dès lors été interprété comme étant en supplément. Il faut donc des précisions.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD précise qu'elle a passé des heures à monter un emploi du temps sur ces maquettes, qu'elle ne le refera pas et qu'il faut faire de la co-animation ensemble.

Brigitte MARIN répond qu'il s'agit d'un problème de communication : la réunion du comité de direction du lundi suivant et la réunion du comité élargi d'octobre aborderont ce point. Un texte circulera pour clarifier la situation.

Catherine MOISAN rappelle que l'ambiguïté a été forte ; le problème est pris en compte par Brigitte MARIN ainsi que les responsables et la situation va être redressée.

Geneviève GUILPAIN signale qu'il y a des conséquences en termes de services, de postes, de participation des maîtres formateurs.

Martine AMIOT précise que ces personnes sont des professeurs des écoles maîtres formateurs qualifiés pour être formateurs dans le premier degré.

Catherine MOISAN répond que dès lundi matin, il y a une réunion urgente pour résoudre le problème des emplois du temps et le point d'équilibre entre les différents intervenants. Ensuite, il faudra donner une échéance pour que ces points soient analysés dans les maquettes futures.

Point n°8. Information : budget de projet

Sophie CANAC indique que les effectifs sont en baisse pour les fonctionnaires-stagiaires avec environ 300 en moins cette année ; le nombre d'heure du budget de projet 2018/2019 diminue dans le premier degré.

Catherine MOISAN indique que le budget de projet n'est pas terminé et demande son échéance.

Brigitte MARIN précise qu'il sera voté le 15 novembre.

Catherine MOISAN rappelle que pour construire ce budget de projet, il faut que tous les partenaires nous ait envoyé leurs heures.

Brigitte MARIN indique qu'elle a demandé que les données lui soient transmises dans l'idéal le 15 octobre.

Catherine MOISAN précise que les quatre universités et le rectorat doivent envoyer à l'ESPÉ pour le 15 octobre toutes les données nécessaires à l'évolution du budget de projet qui sera ensuite présenté au conseil du 15 novembre.

Point n°9. Information : résultats aux concours

Stéphane BARDAU présente des chiffres en indiquant que l'information sur l'inscription au concours l'est sur une base déclarative. Pour les étudiants en MEEF 1^{er} degré le taux d'admis au CRPE par rapport aux inscrits est d'environ 64 % chaque année. Le taux dans l'académie de Créteil est de 60 %, et le taux national est autour de 35%. Si on compare le taux des admis/inscrits de nos étudiants par rapport au taux uniquement du concours de Créteil, nous avons un taux qui est très voisin et qui peut être légèrement inférieur du fait que certains étudiants ne se présentent pas aux épreuves ou se présentent dans des académies où les taux sont plus faibles.

Catherine MOISAN demande quelles sont les bases de ces chiffres. Elle demande à quel concours correspond le nombre d'admis.

Stéphane BARDAU répond à l'ensemble des concours.

Catherine MOISAN demande à quoi correspond le taux d'admis national externe.

Stéphane BARDAU répond que c'est l'ensemble des concours, si on regarde le nombre d'étudiants admis au concours comparé au nombre d'étudiants présents.

Catherine MOISAN s'interroge sur le taux d'admis académie de Créteil externe.

Stéphane BARDAU répond que c'est le nombre d'étudiants admis au concours pour l'académie de Créteil divisé par le nombre d'étudiants présents.

Catherine MOISAN demande qu'elle est la différence entre le taux d'admission et le taux d'admis académie de Créteil externe.

Stéphane BARDAU répond que pour le taux d'admission, on regarde les étudiants qui ont été formés à l'ESPÉ et l'ensemble des étudiants admis aux concours y compris ceux qui n'ont pas été préparés à l'ESPÉ avec les concours supplémentaires compris.

Sur le MEEF 2, sur trois ans, on voit que certains parcours qui se développent fortement par rapport au taux national externe attirent les étudiants, En SVT, documentation et en arts plastiques notamment, nous sommes bien au-dessus du taux national du concours ; pour d'autres disciplines nous sommes en dessous comme par exemple en lettres nous sommes à 6 points d'écart à cause de la forte attractivité des universités parisiennes où la réussite au concours est très forte.

Catherine MOISAN insiste sur un point à faire en novembre par rapport aux inscrits, afin de savoir comment évoluent les effectifs de l'ESPÉ, surtout pour le second degré de façon à avoir des chiffres clairs.

Jean-Yves ROCHEX souhaiterait avoir communication de ces tableaux sur les inscrits et les taux d'admission aux concours selon les différents types de candidats. Il demande si des projets de recherche peuvent s'intéresser à ces questions-là.

Brigitte MARIN répond que le diaporama sera transmis.

Denis ALAMARGOT fait référence à l'appel à projet de la mission recherche.

Point n°10. Information : Formation continue

Nathalie PFAFF, chargé de mission de la formation continue sur le premier degré, explique que dans le 93 il a été fait appel aux professeurs d'ESPÉ pour répondre au cahier des charges. Sur le 94 et le 77 cela n'a pas encore suffisamment avancé. Elle évoque la formation d'admission au CAFIPEMF, pour laquelle dans les textes il doit y avoir une formation conjointe rectorat/ ESPÉ mais pour l'instant ce ne sont que des formateurs ESPÉ du premier degré qui interviennent ; si des personnels de l'éducation nationale interviennent c'est à titre bénévolement. Le lien avec le rectorat doit être renforcé.

Nadia BENOMAR est conseillère premier degré à temps plein au rectorat car son collègue Hervé SEBILLE était sur un secteur complexe qui ne lui permettait pas d'occuper le poste à 100 %. Elle a saisi les questions relatives en particulier à l'appropriation d'un volet de formation continue et la participation de l'ESPÉ. Elle a compris également la possibilité pour les candidats admissibles au CAFIPEMF d'avoir à la fois une prise en charge de quelques missions comme formateur PEMF en académie et comme formateur à l'ESPÉ. Les choses ne sont pas égales d'un département à l'autre et son objectif est d'avoir une uniformisation. Elle commence à travailler sur le sujet et s'approprie l'ensemble de ces questions.

Par rapport aux séminaires formateurs du premier degré, un vaste projet commence à prendre forme, des dates sont fixées. Monsieur le recteur souhaite réunir l'ensemble des formateurs terrain et l'ensemble des formateurs ESPE autour des fondamentaux : lire, écrire, compter et le respect d'autrui.

Geneviève GUILPAIN remarque qu'il y a des problèmes sur l'outil GAIA, elle demande s'ils vont se résorber ou s'il ne faudrait pas mieux changer d'outil. Ensuite, il y a une difficulté car l'accent est mis sur quatre fondamentaux et elle rappelle que de nombreux collègues ont des formations à proposer en art et en histoire et elle trouve dommage qu'ils ne soient pas sollicités pour ces formations considérées comme non-fondamentales.

Nadia BENOMAR répond que les séminaires concernent l'enseignement des fondamentaux, cela s'effectue en fonction des préconisations, des recommandations ministérielles.

Catherine MOISAN remarque en ce qui concerne GAIA que les données ne sont pas exploitables ni utilisables et que c'est inutile pour les usagers.

Point n°11. Information : Elections

Catherine MOISAN fait intervenir un expert, Monsieur Thierry AUDIN.

Elle signale que pour le conseil du 15 novembre, il y aura trois élections, ainsi que le budget de projet et des questions de l'ESPÉ, elle ne prendra pas de questions diverses.

Brigitte MARIN indique que l'ESPE travaille sur un calendrier électoral qui n'est pas encore validé par la direction des affaires juridiques. Il a été établi de manière à ce que les délais réglementaires soient respectés. Un travail d'ajustement au jour le jour permettra d'actualiser les listes jusqu'au jour des élections pour que tous les étudiants puissent voter.

Bruno DROUSSET précise que l'élection se fera sur tous les sites de l'ESPÉ sur deux jours pour les personnels et les étudiants.

Catherine MOISAN indique que le conseil comprend des personnalités désignées par des institutions. Chacune des universités partenaires doit désigner ses nouveaux représentants, il manque Paris 8, et il manque deux désignations des conseils départementaux. Il faut pour pouvoir convoquer le nouveau conseil que Paris 8 fasse vite.

Jeannick LE LAGADEC rappelle qu'il y avait eu des récriminations aux dernières élections et les étudiants avaient estimés être dans l'impossibilité de voter. Elle demande si cela a bien été pris en compte pour l'organisation des nouvelles élections de manière à ce qu'un maximum d'étudiants puisse participer à ces élections.

Brigitte MARIN confirme et précise que les élections devraient se dérouler un mercredi et un jeudi.

Thierry AUDIN s'interroge au sujet du respect de la parité.

Brigitte MARIN répond que la parité va être respectée collège par collège.

Bruno DROUSSET précise que le nombre d'usagers qui sont réélus est de trois titulaires et trois suppléants. La personne qui était suppléante l'an dernier est devenue titulaire, c'est le seul collège où les réélections se font tous les deux ans.

Catherine MOISAN indique que le calendrier n'est pas le même pour les étudiants. Elle précise pour le conseil du 15 novembre que trois élections auront lieu. La première élection est celle de deux personnalités qualifiées proposées par les membres du conseil, la seconde celle du président du conseil, la troisième l'élection du directeur ou directrice de l'ESPE.

Point n°12. Questions diverses

Catherine MOISAN indique que la première question concerne la demande de mise en place d'un jury balai.

Dina BLANCHÉDENT propose un autre jury pour les prorogés, les étudiants ne voulant pas repasser une année entière pour un mémoire alors que le processus de titularisation est déjà terminé. Elle ajoute que puisque titularisables ils sont jugés aptes à prendre une classe.

Catherine MOISAN demande s'il s'agit des étudiants renouvelés ou prolongés.

Dina BLANCHÉDENT répond qu'il s'agit d'étudiants prorogés, c'est-à-dire titularisés par le jury académique mais qui n'ont pas validé leur M2, la plupart du temps à cause du mémoire. Comme ils ont déjà eu les formations ils souhaiteraient une nouvelle soutenance avec un nouveau jury.

Brigitte MARIN répond que la question a été débattue dans ce conseil en 2016 ; la possibilité d'un « jury balai » était restreinte aux étudiants ayant bénéficié d'un congé maladie ou de maternité, et uniquement pour permettre la soutenance de mémoire. Il avait été décidé de ne pas aller au-delà. Ouvrir la brèche risquerait de créer un troisième jury classique avec des perturbations au niveau universitaire et au niveau du rectorat, avec des enseignants qui ne seraient pas opérationnels à la rentrée scolaire.

André TARDIEU souligne qu'il n'y a pas forcément de connexion temporelle entre soutenance de mémoire et diplôme.

Thierry AUDIN précise que les étudiants prorogés ont été reconnus aptes par leur futur employeur sous condition d'avoir le master 2. Il paraît légitime et logique que leurs mi-temps de formation à l'ESPÉ soit consacré exclusivement à l'obtention de ce qui manque à leur master. D'ici la fin du trimestre, ils doivent pouvoir valider afin d'être titularisés et avoir une classe à temps plein. Il fait remarquer que la session de rattrapage du mémoire est une fausse session de rattrapage puisqu'elle se déroule entre le 15 mai et 15 juin environ et que la majorité des EFS présentent leurs mémoires à la deuxième session.

Catherine MOISAN répond que les étudiants doivent fournir un travail suffisant pour avoir leur mémoire. Il ne faut pas les inciter à aller vite avec le risque d'échouer au master 2. En supposant qu'un étudiant réussisse en janvier, elle demande s'il y a un temps nécessaire pour l'obtention du diplôme et donc si une titularisation en cours d'année scolaire est possible. Elle fait remarquer que quelqu'un qui obtient son diplôme en cours d'année scolaire peut être titularisé la même année scolaire.

Martine AMIOT répond que cela se fait ponctuellement à condition d'être sur la liste des stagiaires à titulariser, validée par le recteur en juillet.

Catherine MOISAN demande s'il faut du temps pour obtenir le diplôme.

Josette CADUSSEAU-ECHED répond que les jurys de diplômes sont désignés par les directeurs de composantes ; chaque année il y a un arrêté, cela sera possible et passera sous le jury de 2018/2019.

André TARDIEU indique qu'un jury de diplômes peut se réunir plusieurs fois dans l'année mais il ne va pas se réunir au cas par cas.

Josette CADUSSEAU-ECHED répond que normalement les jurys fonctionnent sur des semaines votées dans l'année.

Catherine MOISAN remarque que c'est un peu le même cas que les jurys balais qui ne se réunissent pas au cas par cas mais qui se réunissent deux fois dans l'année.

André TARDIEU précise qu'il faut aussi que l'étudiant soit toujours étudiant, légalement il doit avoir l'autorisation de pouvoir soutenir.

Josette CADUSSEAU-ECHED indique que pour délivrer le diplôme l'étudiant doit être inscrit. En fonctionnant par semestre, il y aura un jury au niveau du premier semestre où pourra être délivré le diplôme.

Catherine MOISAN insiste sur le fait de ne pas inciter les étudiants qui sont prorogés à aller à toute vitesse au risque de ne pas valider le Master, c'est un risque qu'ils doivent peser. Maintenant, les données réglementaires montrent que l'université fonctionne en semestre. Il peut y avoir un jury de mémoire et un jury de diplôme à la fin du premier semestre et si ce diplôme est délivré, à ce moment-là, il n'y a pas besoin de jury balai car il est déjà apte. Cependant ils doivent être avertis. Pour information, il n'y a pas de jury de premier semestre à Paris 8 donc ce n'est pas possible dans toutes les universités.

Jean-Yves ROCHEX répond qu'ils ont des sessions de soutenance de mémoire de M2 en octobre/novembre et les jurys se réunissent avant la fin de l'année.

Point n°12.1 : la localisation des cours sur deux lieux différents

Thierry AUDIN indique que cela a eu lieu entre les sites de Bonneuil et de Torcy. Les 12 et 19 septembre, les EFS qui ne sont pas motorisés ont dû se déplacer en grand nombre, ils demandent à ne pas à avoir à changer de site sur le temps de leur pause méridienne.

Brigitte MARIN répond que lorsque les étudiants eux-mêmes choisissent une option de recherche localisée géographiquement dans un site qui n'est pas leur site d'enseignement, ils savent d'emblée que ce choix d'option les conduira à se déplacer. L'objectif est de travailler la question avec les responsables de site afin de réfléchir à la manière d'éviter cette fatigue supplémentaire.

Anne BERNARD répond pour les 12 et 19 septembre que ces désagréments étaient ponctuels, exceptionnels et ne se reproduiraient pas. Des excuses ont été présentées aux étudiants.

Le dispositif des binômes a été généralisé sur le 93 et 94 et un accompagnement les mercredi 5, 12, et 19 septembre a été prévu avec la DSDEN pour renforcer cet accompagnement. Le 5 septembre et le 12 septembre l'accueil a eu lieu en deux temps sur Bonneuil. La complexité de la situation est que cette année un certain nombre d'étudiants fonctionnaires-stagiaires sont en stage dans le 94 et en formation universitaire à Torcy. Il s'agit de 105 étudiants qui sont allés en formation à Torcy le matin et sont venus l'après-midi en formation sur Bonneuil. Les locaux de Bonneuil étaient utilisés pour la présentation des options de recherches. La DSDEN du 94 a cherché en vain une solution de proximité pour éviter ces allées venues ; les collègues de Torcy ont ainsi mis les locaux à disposition. Cela a concerné 60 étudiants de M2 étudiants et n'a pas vocation à se reproduire dans l'année.

Point n°12. 2 : Accès aux ressources informatiques

Nicolas SCHMITT rappelle que n'ont pas accès à ces ressources des étudiants en phase d'inscription, des étudiants inscrits ou en cours d'inscription dans d'autres facultés qui suivent des formations co habilitées ou encore des usagers inscrits dans des formations continues gérées par l'ESPÉ. Pour pouvoir assurer dans les meilleures conditions ces cours, il faut pouvoir accéder à des ordinateurs de l'ESPE, des logiciels utiles pour la formation, aux ressources EPREL et à une forme de messagerie professionnelle. Il souhaiterait savoir qu'elles sont les solutions mises en place. Il recommande une solution à court terme pour traiter les problèmes ponctuels et la mise en place d'une politique sur le long terme qui permette de pallier à ce manque d'accès.

Brigitte MARIN indique que cette situation est récurrente, et que chaque année, la DSI crée des solutions de dépannage. Elle insiste sur la nécessité de trouver une solution pérenne pour éviter les difficultés rencontrées par les étudiants privés de ces ressources et par leurs enseignants. Une avancée se fait jour cette année, avec le dialogue engagé entre la direction des systèmes informatiques, la direction des ressources humaines et la DEVE. Il faut noter une volonté de se saisir de la question pour trouver une solution technique pérenne. Le rôle du vice-président « Numérique » sera déterminant.

Jean-Luc PASSIN souligne que c'est un problème récurrent lié à la non inscription administrative d'un certain public, des étudiants des universités partenaires et des intervenants comme les personnels du rectorat. Sur Torcy et Saint-Denis, deux salles sont gérées par le rectorat et accueillent les personnels du rectorat : dans cette convention, l'ESPE bénéficie d'une journée mise à disposition de nos étudiants.

Marie-Albane de SUREMAIN répond que le SAPUN était prêt à s'investir pour créer des systèmes d'inscription temporaire très rapide pour dépanner jusqu'à ce que l'inscription soit finalisée. Le SAPUN est le service d'appui à la pédagogie et aux usages numérique, sous service de la DEVE. Elle indique qu'il suffit de les contacter, ils sont au courant du sujet et ils sont prêts à s'investir pour des centaines d'étudiants pour un travail intensif limité dans le temps.

Jean-Luc PASSIN demande s'ils étaient dans la boucle des échanges qui ont eu lieu entre le 11 et le 13 septembre.

Marie-Albane de SUREMAIN répond que les échanges ont eu lieu avant leurs élections, ils ne sont pas intervenus et il faut préciser avec la direction de la DEVE que le SAPUN est prêt à intervenir s'il n'a pas encore été mobilisé.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD informe que le service informatique de Livry-Gargan a failli exploser car la climatisation du local technique est défectueuse, la collègue gardienne a mis des ventilateurs, cela a failli prendre feu et pourrait être tragique en période de canicule.

Point n°12.3 Présence d'un documentariste

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'est étonnée le jour de la rentrée de voir un documentariste de France 2 avec les responsables d'équipes pédagogiques sur le site de Livry-Gargan, présenté comme allant passer l'année pour faire un documentaire au sens positif du terme sur « entrer dans le métier en Seine-Saint-Denis ». Il est arrivé le 28 août en disant qu'il allait filmer pendant les cours et demandait des volontaires. Elle précise que cela n'a jamais été discuté en conseil ni sur les sites. De plus, il parle de vocation à entrer dans le métier d'enseigner. Le terme vocation a heurté les formateurs. Elle demande pourquoi ils n'ont pas été mis au courant, pourquoi le conseil n'a pas été saisi de cette demande et elle dit avoir été mise devant le fait accompli.

Brigitte MARIN répond avoir été informée le 16 juillet, de la demande de Rémi Lainé. La démarche a été d'en référer au service communication de l'université, qui a donné son accord. Elle a téléphoné aux responsables des sites, mené une discussion avec Alain Henri à ce sujet et il est apparu que le projet était intéressant. Le documentariste était dans une certaine urgence car il souhaitait filmer un moment de rentrée et d'accueil des étudiants.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD précise que le documentariste lui a dit qu'un dossier pour France 2 se montait sur six mois. Elle demande pourquoi le dossier n'est arrivé qu'au mois juillet.

Brigitte MARIN fait l'hypothèse que le documentariste a élaboré son dossier de longue date et essayé de frapper à plusieurs portes qui lui ont été fermées. Il était convenu de ne filmer que les étudiants le souhaitant, les autres étudiants étant placés à un endroit de l'amphithéâtre hors du champ de la caméra. Brigitte Marin demande à Cédric SEBISCH quand il a été approché à ce sujet.

Cédric SEBISCH répond qu'il a été contacté le 21 août et qu'il a rencontré le documentariste le 25 août. Il lui a proposé de venir au premier conseil de formateurs pour y rencontrer les responsables d'équipes pédagogiques, il y a eu un échange et une discussion et pour le moment il n'est pas venu filmer ailleurs qu'à Torcy.

Jeannick LE LAGADEC s'interroge sur le problème et demande si nous avons peur de montrer la réalité des choses.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD répond qu'il ne faut peut-être pas la montrer justement. Elle a discuté avec lui et il souhaite montrer la vocation, faire des récits de vies sur le fait d'être heureux de venir enseigner en Seine-Saint-Denis.

Catherine MOISAN répond que l'information a été tardive mais Brigitte MARIN a essayé de se débrouiller au milieu de l'été. Le deuxième sujet concerne ce que va faire le journaliste : il a un projet, on peut lui expliquer et lui signaler des points mais de toute façon il fera son reportage. Les reportages de France 2 sur le métier d'enseignement sont plutôt positifs; il va parler de la vocation, de récits de vie, il ne va pas forcément décrire le métier avec le problème de la formation, il fera beaucoup d'interview et va revenir discuter de son projet.

Cédric SEBISCH précise que ce n'est pas un documentaire sur la Seine-Saint Denis mais sur la vocation d'enseignant.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD répond que le documentariste lui a répondu que son documentaire était sur la Seine-Saint-Denis et qu'il se rendait à Torcy où se trouvaient des étudiants de Livry-Gargan. Elle déplore le fait de ne pouvoir choisir cette situation.

Catherine MOISAN indique qu'il faut des éclaircissements là-dessus.

Point n°12.4 Absence d'installations sportives au site de Bonneuil

Brigitte MARIN indique que le gymnase à Bonneuil va être détruit : il a fallu utiliser des salles de cours pour en faire des salles de sport ; les collègues d'EPS sont mis à rude épreuve sur ce sujet.

Le nouveau directeur du Patrimoine est venu visiter le site de Bonneuil et a pris la mesure de cette situation catastrophique. L'ensemble des besoins en termes de demande de structure souple comprenant des bureaux ont été transmis au Patrimoine. Le devis proposé est d'environ 200 000 euros. La question se pose d'évaluer l'intérêt d'une structure souple en fonction de son coût et de sa durée d'existence. Le vice-président Patrimoine a affirmé qu'une telle structure pouvait être mise en place à la rentrée 2019.

Anne BERNARD fait part d'interrogations pour la structure souple, car le coût très important. Ce n'est pas fiable si cela ne s'accompagne pas de la pose d'un sol adapté. L'autre question repose sur la sécurité car il y a des intrusions sur le campus.

Marie-Albane de SUREMAIN indique qu'il y a un point patrimoine à faire pour l'ensemble de l'ESPÉ et un point spécial pour le point patrimoine à l'ESPÉ. Il n'est pas possible d'attendre pendant des années une structure pérenne qui n'arrivera pas. Elle précise que la structure provisoire n'est pas une panacée mais qu'elle a le mérite d'être une structure.

Jeannick LE LAGADEC demande s'il a été envisagé de solliciter les municipalités environnantes.

Anne BERNARD est allée questionner la mairie de Bonneuil qui a mis à disposition quelques créneaux d'installations sportives mais les associations sportives et des gymnases ne sont mis à disposition que jusqu'en novembre.

Marie-Albane de SUREMAIN s'interroge également par rapport aux besoins de Duvauchelle qui sont saturés, il s'agirait de répondre aux besoins de Bonneuil mais aussi de Duvauchelle et il faudrait voir avec les partenaires territoriaux des départements.

Catherine MOISAN indique qu'il faut un diagnostic patrimoine qui doit être fait en regardant toutes les contraintes et contradictions potentielles pour résoudre le problème le plus vite possible.

Catherine MOISAN remercie chaleureusement le conseil pour tous ces travaux productifs, elle espère que le suivant sera aussi intéressant et productif.

La séance est levée à 17 h 22.